Rapport sur les délibérations de l'assemblée des délégués du 27 avril 1907

Autor(en): **Mühlethaler, E. / Leuthold, F.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Korrespondenzblatt des Bernischen Lehrervereins = Bulletin de la Société des instituteurs bernois**

Band (Jahr): **9 (1907-1908)**

Heft 1

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-241046

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Rapport sur les délibérations de l'assemblée des délégués du 27 avril 1907.

1. L'assemblée fut ouverte le matin à 8 heures dans l'Aula du Gymnase de la ville de *Berne*. 53 sections y étaient représentées par 89 délégués. Outre les rapporteurs, deux instituteurs, députés au Grand Conseil, deux membres de l'ancien Comité central de Bienne et deux inspecteurs ont également pris part aux délibérations. Tous les membres du Comité central étaient présents.

Dans son discours d'ouverture, M. *Mühlethaler*, président, rappèlle le souvenir des collègues décédés dans le cours de l'année écoulée. Il renvoie les députés au rapport annuel paru dans le dernier numéro du « Bulletin » et insiste sur les points qui n'y ont pas pu être suffisamment élucidés. Il espère que les nouveaux comités de section rempliront consciencieusement leur devoir et se soucieront — plus que par le passé — des intérêts de la Société.

2. Comme scrutateurs sont nommés MM. *Schneiter* (Bienne) et *Zumbach* (Gurzelen).

3. M. *Bürki*, député, dépose la motion d'ordre de renvoyer à la prochaine assemblée des délégués le n° 6 des tractanda: « Par quels moyens l'école et le corps enseignant peuvent-ils rehausser le bien intellectuel et matériel des élèves? » et de faire nommer par le Comité central une commission spéciale qui approfondira cette question et qui fera à la prochaine assemblée des délégués son rapport et ses propositions. Cette motion d'ordre est acceptée.

Comptes pour 1906/07.

a. Caisse centrale.

Recettes.

Solde actif de 1906	Fr.	7,609. 85
Cotisations des membres	»	10,490. 18
Remboursements de prêts	»	6,117. 65
Remboursements de la caisse de remplacement	»	3,000. —
Remboursements d'avances pour études pédagogiques	»	150. —
Intérêts des prêts	»	526. 60
Intérêts de notre avance à la caisse de remplacement	»	237. —
Intérêts de nos dépôts en banque	»	162. 65
Total des recettes	Fr.	28,293. 93

Dépenses.

24 prêts			Fr.	5,985. —
Notre avance à la caisse de remplacement			»	1,150. —
Secours à des sociétaires dans le besoin			»	2,436. —
Avance à des élèves-instituteurs			»	970. 30
Frais de l'assemblée des délégués 1906			»	807. 75
Gratifications:				
a. au Comité central	Fr.	1,200. —		
b. à nos représentants au Grand Conseil	»	650. —		
			»	1,850. —
Dons			»	700. —
Impression et expédition du « Bulletin »			»	1,035. 95
Impressions diverses			»	456. 10
Affranchissements, timbres, ports			»	218. 15
Frais d'intervention et de déplacement			»	247. 90
Commission spéciale pour le secrétariat permanent			»	94. 65
Enquête sur les traitements, etc.			»	1,160. 20
Divers			»	160. 14
Total des dépenses			Fr.	17,272. 14

Bilan.

Les recettes se sont élevées à	Fr.	28,293. 93
Les dépenses ascendent à	»	17,272. 14
Solde actif au 1er avril 1907	Fr.	11,021. 79

Etat de fortune.

1° Avoir à la Caisse hypothécaire à Berne	Fr.	1,709. 05
2° Avoir à la Banque cantonale	»	9,105. 70
3° Dû par 81 débiteurs (prêts)	»	18,345. 45
4° Dû par la caisse de remplacement	»	4,332. 62
5° Espèces en caisse	»	207. 04
Fortune nette au 1er avril 1907	Fr.	33,699. 86
» » » » 1906	»	31,657. 06
Augmentation de fortune	Fr.	2,042. 80

b. Caisse de remplacement.

Recettes.

Solde ancien	Fr.	34. 97
Cotisations des membres	»	19,631. 50
Restitutions et dons	»	750. 55
Avance de la caisse centrale	»	1,150. —
Intérêts	»	24. 40
Total des recettes	Fr.	21,591. 42

Dépenses.

Remplacements des membres de la Société	Fr.	14,435. 35
Autres remplacements	»	578. 55
Remboursement à la caisse centrale	»	3,000. —
Gratification au Comité central	»	400. —
Intérêts payés à la caisse centrale	»	237. —
Impressions diverses	»	67. 85
Ports des sections	»	87. 33
Affranchissements du gérant	»	50. 40
Solde en caisse	»	2,734. 94
Total des dépenses	Fr.	21,591. 42

Sur une proposition de M. *Stalder*, caissier central, il est **décidé qu'à l'avenir les sections devront couvrir leurs frais elles-mêmes.** Cette innovation vaudra à la Société un revenu annuel de fr. 400 à 500.

Une autre proposition, faite en considération des traitements souvent pitoyables des instituteurs, qui tendait à l'abolition de l'usage de secourir pendant les études à l'école normale les fils d'instituteurs indigents en leur ouvrant notre bourse, fut repoussée par 34 voix contre 33.

MM. *Büssard* et *Pulver*, vérificateurs de comptes, demandent énergiquement que les membres des comités de sections sortant de charge renseignent leurs successeurs mieux que par le passé dans la pratique des affaires, et ils soulèvent la question de savoir s'il ne serait pas opportun d'avoir recours pour nos caisses au service des chèques et virements postaux. Sur leurs propositions, les deux comptes sont approuvés avec remerciements aux deux caissiers.

5. *Les dons* suivants seront versés en 1906/07 :

Au sanatorium d'Heiligenschwendi	Fr.	200
A la caisse des orphelins d'instituteurs suisses	»	500

6. **Secrétariat permanent et organe des intérêts.** — Rapporteur: M. *A. Leuenberger*, Berne. A l'assemblée des délégués du 14 avril 1906, 27 sections se sont prononcées contre et 9 seulement pour le secrétaire. Aujourd'hui, les avis se sont modifiés en sa faveur. L'institution d'un secrétariat permanent a été décidé par 88 voix contre 12. Voici les thèses adoptées:

1° La Société des instituteurs bernois établira pour le printemps 1908 un secrétariat permanent.
2° Les statuts seront revisés dans ce sens.
3° Les cotisations des membres seront portées à fr. 6.
4° Le Comité central fera sur l'organisation du secrétariat permanent un règlement qui sera discuté dans les sections et soumis à l'approbation de la prochaine assemblée des délégués.

C'est au rapport de M. *Leuenberger*, président de la commission chargée d'étudier à fond cette question, qu'il faut attribuer en première ligne ce changement de points de vue. De plus, le Comité central actuel, à l'exception d'un seul membre qui n'est pas fixé sur la portée financière du projet, est partisan du secrétariat permanent; le travail allant toujours en augmentant, il ne pourra plus guère être expédié par des instituteurs en fonctions. A côté de M. Gobat, inspecteur, qui est d'accord, en principe, avec l'institution du secrétariat permanent, mais qui craint que cela ne coûte trop cher pour notre Société, M. *Nussbaumer*, maître secondaire de Delémont, qui a fait partie de la commission spéciale, a été convaincu par les travaux consciencieux faits au sein de cette commission de la nécessité et de l'utilité de la nouvelle institution. Il n'y voit pas seulement une question pécuniaire, mais aussi une question morale. Nous avons le droit d'être aussi bien payés que des ouvriers. La misère qui règne encore dans les rangs du corps enseignant bernois doit être combattue; elle le sera par une plus grande unification dans notre Société qui sera la suite toute naturelle du secrétariat permanent. Les adversaires du secrétariat font valoir que l'organisation actuel a mené à bien des questions importantes, par exemple celle d'une réorganisation de l'école normale; ils croient qu'un Comité central comptant quelques membres de plus ferait mieux la besogne qu'un secrétaire et que même avec ce dernier les progrès ne se feront que pas à pas, etc.

Les propositions suivantes concernant *l'organe des intérêts* de la Société ont également été acceptées:

1° Le Bulletin sera maintenu comme organe principal.
2° Le Comité central est invité à veiller à ce que — conformément au § 28 des statuts — le Bulletin fournisse les bases de nombreuses discussions au sein des sections et parmi les membres de la Société.

7. **Revision du règlement concernant la non-réélection.** — Les propositions suivantes ont été acceptées par la Société:

1° La commission ne juge pas opportun de reviser le règlement élaboré pour protéger les membres de la Société dont la réélection est menacée.
2° Elle prend acte d'une déclaration disant que, dans des cas d'intervention particulièrement difficiles, il sera permis au Comité de s'adjoindre pour une enquête des membres de la Société qui ne font pas partie de la section intéressée.

8. **Par quels moyens l'organisation de notre Société peut-elle être consolidée?** — Le rapport présenté avec humour par M. *Friedli* (Mœtschwil) et les thèses offrent tant d'idées originales et dignes d'être prises en considération que l'assemblée — sur la proposition de M. *Schlæfli* (Berne) — a décidé de les renvoyer à une commission spéciale, nommée par le Comité central, qui examinera à fond toutes ces questions et présentera ses propositions à la prochaine assemblée des délégués.

9. **Caisse de remplacement.** — Rapporteur: M. *A. Schlæfli*, Berne. Attendu que les indemnités payées actuellement par cette caisse sont insuffisantes et ne font pas

honneur à notre corps enseignant, et qu'il est presque impossible de trouver de bons remplaçants pour les localités où la vie est chère, il est décidé ce qui suit:

1° Le Comité central est chargé de conférer avec le Gouvernement pour obtenir une augmentation des indemnités pour les remplacements; ces indemnités devraient s'élever à fr. 6.— par jour pour les institutrices et à fr. 7.50 pour les instituteurs.

2° Si cet accord aboutit, les statuts devront être modifiés dans ce sens et les cotisations annuelles des membres de la caisse devront être fixées comme suit pour les prochaines deux années:

a. Instituteurs de la ville de Berne . . . . . Fr. 14.—
b. Institutrices de la ville de Berne . . . . . » 24.—
c. Institutrices des autres sections . . . . . » 8.—
d. Instituteurs des sections de Bienne, Aarberg, Thoune, Berthoud et Delémont . . . . . » 6.—
e. Instituteurs des autres sections . . . . . » 4.—

10. **Allocation de frais de procès.**

a. Huit instituteurs secondaires de Bienne auxquels la commune ne veut pas restituer les frais de remplacement causés pour le service militaire ont intenté une action pour l'y contraindre. Ils prient la Société de se charger des frais du procès. Attendu qu'il a été donné suite à une demande des instituteurs primaires de Bienne dans un cas tout pareil, l'assemblée décide de faire droit à la requête qui lui est présentée.

b. Une indemnité de fr. 250 est accordée à Mlle Lina Huber (Duggingen) pour couvrir une partie de ses frais de procès (voir «Bulletin», année 1906/07, pages 44 et 72).

11. **Programme d'activité pour l'année 1906/07.** — Le président lit les propositions et vœux concernant ce programme. Il n'en est pas émis d'autres. Le Comité central est chargé d'établir le programme.

12. **Imprévu.** — Conformément à une proposition du comité de la section de Seftigen, M. *J. Stettler*, maître à Hinterfultigen, ayant transgressé le § 10 du règlement concernant les cas de non-réélection, est exclu de la Société des instituteurs bernois (voir «Bulletin», page 83).

Mlle *Trachsel*, institutrice, à Bütschel, au nom de la section de Seftigen, fait la proposition suivante: «*La Société des instituteurs bernois protégera, s'ils s'en montrent dignes, aussi les membres qui ne sont nommés que provisoirement, dans les cas où leur élection est menacée; elle emploiera au besoin les rigueurs du boykott*». Le Comité central s'oppose à cette innovation, parce que le règlement ne parle que de la protection des membres de la Société nommés définitivement et parce qu'il considère cette proposition comme un empiétement grave sur le droit d'élection des communes; celles-ci ne toléreraient jamais un procédé de ce genre. La proposition est repoussée par toutes les voix contre une.

Une demande de prêt de fr. 1400 formulée par un instituteur *qui se propose de bâtir* n'a pas pu être approuvée, les prêts n'étant accordés — selon la pratique établie — que dans des cas où un membre de la Société se trouve momentanément dans une situation gênée.

Une institutrice ayant été absente du pays et étant par conséquent sortie de la Société fut réintégrée sur sa demande, sans obligation de payer une nouvelle mise d'entrée. Cette résolution fera règle, et il faudra en tenir compte lors de la prochaine revision des statuts.

A 5 heures de l'après-midi, l'assemblée des délégués est déclarée close.

Berne, le 27 avril 1907.

Au nom du Comité central,

Le président: **E. Mühlethaler.**
Le secrétaire: **F. Leuthold.**

Buchdruckerei Ott & Bolliger in Bern.